



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.07.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 novembre 2024

Date d'affichage : 27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le quatre décembre à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Virginie DEMONSSAND ayant donné pouvoir à Sophie PAUMOND

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Muriel FINE

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

Objet : Echange de terrains Commune Copropriété Meije – Pelvoux

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation du permis de construire n° PC 005 161 23 H0014 accordé le 19 décembre 2023 à la SDC La Meije – Le Pelvoux, ayant pour objet la création de deux ascenseurs favorisant l'accessibilité des bâtiments, il est nécessaire de céder une emprise de domaine public au droit des parcelles AK46 et AK47.

En contrepartie, il a été convenu que la copropriété La Meije – Le Pelvoux cède une partie de la parcelle AK47 d'une emprise de 47m² au profit de la Commune, afin de régulariser les travaux de réfection de voirie et notamment de réalisation d'un trottoir au droit de la parcelle susvisée.

La Commune a accepté cet échange par délibération n°24.02.14 en date du 25 mars 2024. Or, dans le cadre de l'exécution des travaux, l'emprise de la gaine de l'ascenseur de l'immeuble le Pelvoux a empiété davantage sur le domaine public, passant d'environ 1m² à 2m². En conséquence, la présente délibération vise à procéder à la correction de cette modification de surface pour pouvoir procéder à l'échange ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;

Vu la délibération n° 24.02.13 en date du 20 mars 2024 relative à la désaffectation et au déclassement d'une emprise de domaine public au droit des parcelles AK46 et AK47 ;

Vu la délibération n° 24.02.14 en date du 25 mars 2024 relative à l'échange de terrains entre la Commune et la Copropriété la Meije – le Pelvoux ;

Considérant qu'il convient que la Commune cède une emprise de 1m² au droit la parcelle AK47 et une emprise d'environ 2m² au lieu de 1m² au droit de la parcelle AK46, en vue de la réalisation du permis de construire n° PC 005 161 23 H0014 ;

Considérant qu'il convient en contrepartie que la copropriété la Meije le Pelvoux cède une emprise de 47m² de la parcelle AK47 au profit de la Commune, en vue de régulariser les travaux de voirie réalisés par la Commune ;

Considérant qu'après divers échanges et négociations, la copropriété la Meije le Pelvoux et la Commune ont accepté de réaliser un échange sans soulte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **ACCEPTE** l'échange sans soulte d'une superficie de 47m² de la parcelle AK47 appartenant à la copropriété la Meije le Pelvoux au profit de la Commune en contrepartie, d'une superficie d'environ 3m² appartenant à la Commune au profit de la copropriété la Meije le Pelvoux.
- **DIT** que les frais d'arpentage et notariés sont à charge de la SDC La Meije Le Pelvoux ;
- **NOMME** l'étude BONNES AGUILAR pour l'établissement de l'acte à intervenir.
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à l'urbanisme pour signer l'acte à venir ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 04 décembre 2024.

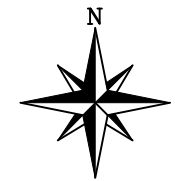
Le Maire

Le secrétaire de séance

Emeric SALLE



Jean-Michel DELBANO



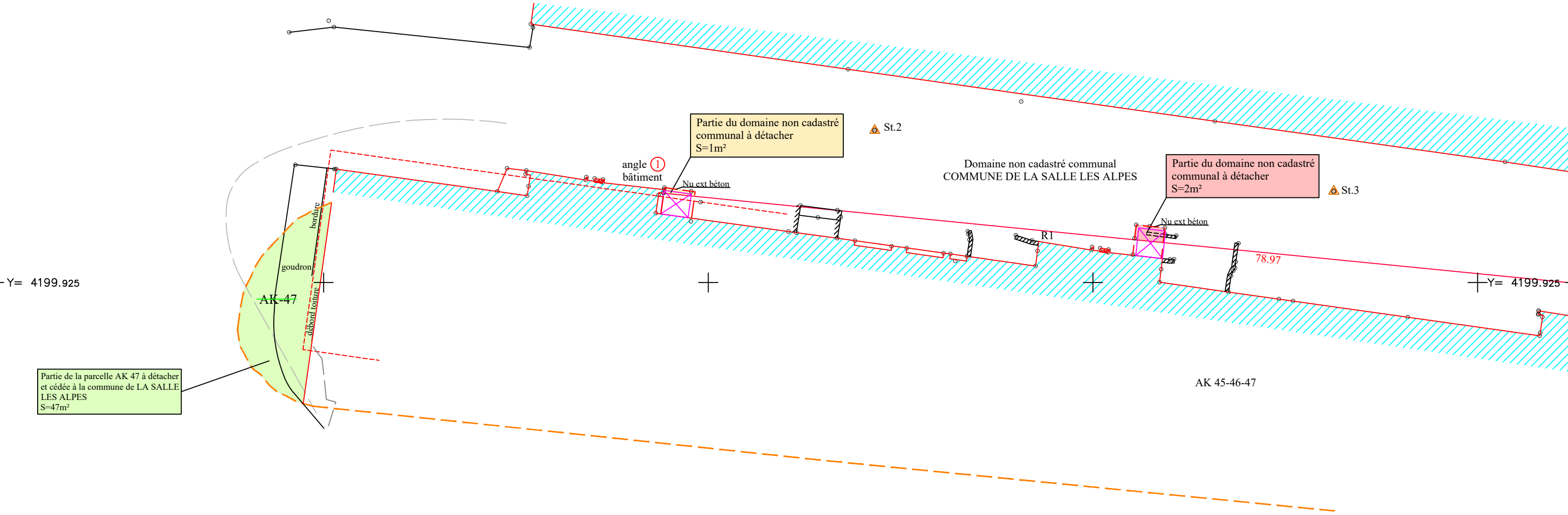
Y= 4199.950

BON POUR ACCORD
 Le :
 Signatures

Y= 4199.925

Y= 4199.900

X= 1981.150 X= 1981.175 X= 1981.200 X= 1981.225



Application cadastrale (limites indicatives)

Périmètre délimité

LEGENDE

	Bouche à clé		Bâtiment
	Borne Incendie		Talus
	Alimentation Electrique		Voirie
	Pylônes, coffret EDF		Murs divers
	Eclairages publics		Clôtures diverses
	Alimentation PTT		Rail de Sécurité
	Pylônes, plaques		
	Panneaux indicateurs divers		
	Borne, Piquet, Borne pierre		
	Spit, Marque peinture		
	Avaloir, Regards		
	Feuillus, Résineux		

PROJET ASCENSEURS

Relevé réalisé le 11 avril 2023 et complété le 06 Novembre 2024
 Système de coordonnées : Projection LAMBERT 93 Zone 4 (CC45)
 NOTA : L'application cadastrale est donnée à titre indicatif.
 Les limites ne pourront être définitives qu'après bornage
 La limite 1-2 ne sera définitive et opposable aux tiers qu'après signature
 du procès verbal de bornage par toutes les parties concernées.